



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

**N° 2022 0136**

Nombre en Membres : 15  
En exercice : 12  
Ont pris part à la délibération 11  
Procurations : 03  
Date de convocation : 16 septembre 2022  
Date d'affichage : 16 septembre 2022

\*\*\*\*\*

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public parcelle cadastrée section AC n°1111**

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal n° 20210074 du 28 juillet 2021 qui approuve le projet de cession de la parcelle cadastrée section AC n° 1111 à M. Guillaume CHEDAL ANGLAY, acquisition de cette bande de terrain en vue de disposer d'une propriété continue.

Cette cession est conditionnée par la sortie de ce bien du domaine public communal conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**CONSIDERANT** qu'il convient de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC n° 1111, sise Le Villard Dessous, pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession.

**CONDIDERANT** que cette bande de terrain n'est ainsi ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage direct du public,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE et CONSTATE** la désaffectation à l'usage du public de la parcelle cadastrée section AC n° 1111 sise le Villard Dessous, à savoir la bande de terrain d'une superficie de 14ca, situé entre les parcelles cadastrées section AC n° 569 et 571 appartenant à M. Guillaume CHEDAL-ANGLAY.

**PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC n° 1111 et **DECIDE** de son incorporation dans le domaine privé communal.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,**  
**René RUFFIER-LANCHE**

